

# Des catalyseurs de l'intégration

Les institutions civiles sont un élément porteur de notre société. Au sein des associations, groupes, sociétés et clubs, nous organisons nos loisirs, entretenons nos contacts, y représentons des intérêts et contribuons ainsi au bien-être public. Les associations nous ancrent à la vie du village, du quartier ou de la ville. On leur attribue un potentiel d'intégration particulier qu'il convient de le mettre à profit de manière optimale. C'est ce qui ressort d'une étude mandatée par la CFE et réalisée par la Croix-Rouge suisse sur l'ouverture d'institutions de la société civile.

La Suisse est le pays des associations. Aujourd'hui, leur nombre est estimé à 100 000, et 41 pour cent de la population suisse entre 18 et 75 ans participent à la vie sociale en étant membres actifs d'une association. Cette participation élevée se retrouve dans toutes les couches de la population: jeunes et âgés, citadins et campagnards, célibataires et mariés. Les hommes, les personnes mariées, celles qui disposent d'une bonne formation et celles qui ont la nationalité suisse accomplissent dans une proportion supérieure à la moyenne des tâches en faveur des associations. Les immigrés sont intégrés à raison de 27 pour cent à la vie associative, alors que le chiffre s'élève à 44 pour cent pour les autochtones.

L'étude attribue aux associations un potentiel d'intégration particulier pour les immigrés. Souvent, on ne perçoit pas du tout les membres étrangers tels qu'ils sont, et la proportion élevée de membres étrangers n'est pas prétexte pour les Suisses de quitter l'association. Cette réalité traduit donc une tolérance élevée à l'égard des immigrés et on l'interprète généralement comme un indicateur de la capacité d'intégration des associations. «Qui en fait partie est des nôtres, peu importe son origine». Par ailleurs, en dépit de l'opinion courante qui voit les associations menacées d'extinction, plus de 70 pour cent des personnes interrogées attribuent au modèle de l'association un rôle important, pour le présent comme pour l'avenir.

Les associations contribuent à l'intégration parce qu'elles donnent à leurs membres le sentiment de faire quelque chose d'utile, une certaine fierté, du plaisir et de la stabilité. Les nouveaux immigrés s'intègrent plus rapidement dans la vie du village ou du quartier s'ils participent régulièrement aux activités d'une

association. Les associations créent un cadre dans lequel on peut organiser ses loisirs et contribuer au bien-être public. On recherche le contact et la convivialité avec ses semblables qui partagent les mêmes valeurs. On s'engage en faveur de requêtes sociales, politiques et écologiques et on se soutient mutuellement dans la vie quotidienne. Les associations permettent aux citoyens d'une démocratie d'articuler des demandes à l'égard de l'Etat et de l'économie. En Suisse, on s'engage principalement dans les associations sportives et culturelles (les associations de loisirs ou de hobbies en font partie), ainsi que dans des sociétés socio caritatives.

L'entretien des contacts remplit d'ailleurs diverses fonctions: au sein de l'association, les membres ne se consacrent pas uniquement à leur violon d'Ingres et aux intérêts communs, à la santé et à l'amitié, mais se transmettent également les uns aux autres des mandats, des postes de travail et des connaissances professionnelles. Les nouveaux venus acquièrent des connaissances importantes sur la vie locale, et le contact avec les autochtones aidera grandement en particulier les nouveaux immigrés à améliorer leurs connaissances du français. En s'engageant activement dans la vie associative, les personnes étrangères acquièrent des connaissances spécifiques à la vie en Suisse, par exemple la capacité d'organiser, de tenir une comptabilité ou d'utiliser un ordinateur. De telles qualifications peuvent, à leur tour, avoir des effets positifs sur leur intégration dans le marché du travail ou tout simplement les ancrer beaucoup plus rapidement dans la vie locale et leur faciliter la vie quotidienne.

## Les institutions civiles

La notion de société civile n'est pas définie d'une manière scientifique claire, pas plus que ne l'est, sur le plan légal, le type d'organisations qui en font partie. De fait, la société civile réduite à son expression la plus simple se situe dans un espace sis entre l'Etat, l'économie privée et la sphère privée des personnes. Elle comprend des institutions qui diffèrent grandement les unes des autres quant à leurs objectifs. Font ainsi partie d'une société civile les groupes d'entraide, les associations, les associations sociales, les organisations sociales de prestations de services et les entreprises sociales. Les institutions de la société civile poursuivent des objectifs économiques (organisations de salariés, organisations professionnelles), des objectifs socioculturels (associations sportives, communautés religieuses), des objectifs politiques (partis, organisations de protection de l'environnement), des objectifs sociaux (organisations d'aide humanitaire, groupes d'entraide) ou d'autres objectifs similaires. Les institutions de la société civile peuvent encore être des associations qui regroupent quelques personnes – par exemple le chœur d'hommes d'un quartier – ou revêtir la forme de larges organisations organisées de manière très complexe et opérant à un échelon national telles que par exemple la Croix Rouge suisse.

Au sein de cette diversité, les institutions de la société civile se distinguent par certains traits communs même si ceux-ci varient fortement selon la nature de l'institution. Ce sont des associations de volontaires, indépendantes de l'Etat, et qui n'agissent pas dans un but lucratif. En tant qu'organisations ayant des membres et des structures décisionnelles démocratiques, elles s'alignent sur certains objectifs et intérêts de leurs membres et incorporent ces derniers dans la prise de décision. A la base travaillent des bénévoles et des volontaires; cependant, les organisations de grande taille en particulier engagent du personnel salarié, dont en partie des spécialistes hautement qualifiés. Ce personnel est alors financé par les cotisations des membres, des dons privés, mais aussi partiellement par les deniers publics si l'organisation en question accomplit des mandats de prestations de l'Etat.

L'association est la forme d'organisation civile la plus fréquente et constitue ainsi le noyau de la société civile. Comme il s'agit d'une forme d'organisation juridiquement simple et flexible, l'association apparaît selon ses propres besoins et objectifs et permet par conséquent une grande diversité associative couvrant un large éventail de buts et de formes: on peut appliquer un modèle d'association à tous les genres précités d'institutions de la société civile.

## Les objectifs d'une ouverture de la société civile

L'ouverture d'une institution face à la diversité de la population vise un changement profond et durable de toutes les structures et processus institutionnels. Cela implique une stratégie globale en matière de mesures structurelles, mais dépend évidemment aussi de la manière de voir des individus.

Ouvrir des associations ne signifie pas uniquement être ouvert aux personnes d'une autre origine, mais implique un processus d'efforts actifs, soutenu par des mesures précises et bien ciblées. Dans le cas d'institutions de la société civile, les processus d'ouverture peuvent poursuivre trois types d'objectifs:

- Améliorer la mixité des membres, des collaborateurs et de la direction (participation par un ensemble mixte plus important)

- Faire se rencontrer associations suisses et associations d'immigrés (participation par côtoiement)

- Permettre l'accès aux services et aux offres à une population variée (participation par l'accès)

## Encourager les stratégies d'ouverture

Vu la complexité de ce sujet et le large éventail des institutions de la société civile, il convient de préciser d'emblée que l'on ne pourra pas répondre à la question de savoir comment présenter un processus d'ouverture et quelles seront les chances de succès d'une telle ouverture pour les institutions de la société civile en donnant simplement des recettes et un mode d'emploi. On aura plutôt besoin de stratégies adaptées d'une part à la situation, aux objectifs et aux ressources de l'institution en question, d'autre part aux besoins des groupes cibles visés. Les expériences faites jusqu'à ce jour avec des projets semblables peuvent être une source d'inspiration. L'étude distingue actuellement deux types principaux d'institutions de la société civile:

- Les associations locales qui sont soutenues essentiellement par le travail bénévole. Elles sont constituées d'une base de membres et d'un niveau de direction simple et peuvent faire partie d'une structure associative à un échelon supra régional.

- Les associations à plusieurs degrés possédant une structure organisationnelle complexe. Elles interconnectent de petites associations locales et d'autres institutions (publiques), puis coordonnent diverses tâches. Elles ont davantage de ressources à leur disposition, telles que personnel salarié, connaissances professionnelles qualifiées et moyens financiers permettant le développement de l'organisation. Les divers types d'institutions ont différentes possibilités et présentent aussi diverses situations initiales pour aborder un processus d'ouverture.

Il est judicieux de soutenir des stratégies d'ouverture dans des institutions ayant des structures complexes car elles disposent d'assez de ressources pour mettre en place une stratégie globale. Dans ce type d'institutions, les mesures devraient être planifiées par la direction selon le principe du top down puis être réalisées dans des structures qui leur sont subordonnées, et ainsi se multiplier. La coordination des projets contribue à l'échange de connaissances et d'expériences. On évite ainsi – ou tout au moins on limite – le soutien arbitraire de mesures ponctuelles qui ne produisent aucun effet et ne se traduisent par aucun effet multiplicateur. Toutefois, il y aura lieu de veiller à ce que de telles mesures ne soient réalisées que lorsqu'elles peuvent être portées par la base. Il conviendra d'en tenir compte tout particulièrement dans les institutions dont la majeure partie des activités est accomplie volontairement et bénévolement par leurs sociétaires.

En revanche, il est judicieux de soutenir des projets et des mesures des petites institutions du second type lorsqu'il s'agit d'activités ayant un caractère événementiel qui n'exigent pas des personnes concernées un engagement personnel à long terme. Ici, l'encouragement se concentre sur les activités ayant un potentiel d'intégration élevé, prouvé par l'expérience. Cet encouragement portera également sur l'échange et la mise en réseau des associations. Lorsque des associations de taille modeste se regroupent pour réaliser un projet sur une durée déterminée, on augmente sensiblement les chances d'obtenir un changement durable, car on démultiplie ainsi les mesures et on échange de précieuses expériences.

*Zivilgesellschaftliche Institutionen sind ein tragendes Element unserer Gesellschaft. In Vereinen und Organisationen gestalten wir unsere Freizeit, pflegen Kontakte, vertreten Anliegen und tragen zum Gemeinwohl bei. Ihr Integrationspotenzial soll genutzt werden. Öffnungsprozesse ermöglichen Partizipation durch Durchmischung, Begegnung und Zugang zu Dienstleistungen. Zivilgesellschaft umfasst ein breites Spektrum sehr unterschiedlicher Organisationen. Zu einer Öffnung können sie nicht gezwungen werden, doch stellt sich die Frage, ob Organisationen, welche die Gesellschaft mit wichtigen sozialen Dienstleistungen und Arbeitsplätzen bedienen, nicht stärker in die Pflicht genommen werden können. Demgegenüber stellt die Öffnung für Kultur- und Freizeitvereine eher eine freiwillig anzunehmende Chance dar, Neumitglieder zu gewinnen. Eine gezielte Förderung hilft Vereinen, Projekte mit Aussicht auf nachhaltigen Erfolg und Multiplikation zu realisieren.*

### Les défis et les chances

Les institutions de la société civile sont toutes volontaires et indépendantes de l'Etat. Il est dès lors bien clair que l'on ne peut pas forcer une institution à s'ouvrir. On peut néanmoins l'encourager à le faire. Les organismes à caractère social et caritatif servent à la population des prestations sociales de services importantes et des institutions de grandes tailles proposent des emplois. On peut se demander pourquoi ne pas plus ou moins contraindre certaines institutions de la société civile à rendre leurs structures et leurs prestations accessibles à une population plurielle. On pourrait poser certaines conditions lorsqu'un mandat de prestations confié par l'Etat est signé avec une telle organisation.

Par ailleurs, on pourrait aussi se demander si les associations présentent réellement un potentiel d'intégration. Les associations ont aussi parfois de la peine à assurer la relève et à recruter des personnes désireuses de s'engager à long terme et avec régularité durant leur temps libre. On ne connaît pas le degré réel de mixité des immigrés et des autochtones au sein des associations: la participation des migrants ne se concentre-t-elle pas plutôt au sein des associations culturelles que sous-tendent des origines spécifiques et qui assument de ce fait une fonction d'intégration importante pour les immigrés, en particulier ceux de la première génération? En Suisse, les associations ne sont pas tenues de s'inscrire sur un registre. Cela ne simplifie évidemment pas la vue d'ensemble du paysage associatif de notre pays et ne permet pas de savoir combien d'associations font dépendre le sociétariat de critères d'origine. Elles sont par principe libres d'ouvrir leurs portes seulement aux catégories de membres qu'elles souhaitent, bien que des restrictions spécifiques relatives à l'origine de personnes contreviendraient au principe de non discrimination. Il est vrai que l'on peut facilement contourner ces barrières en limitant par exemple l'accès à des membres capables de déboursier des cotisations particulièrement élevées ou pouvant s'exprimer avec aisance. Il est ainsi évident que les immigrés seront plus fréquemment touchés que les autochtones par de telles barrières spécifiques d'appartenance à une couche de la population ou de barrières linguistiques.

Les associations devront sans doute relever le défi d'adapter leurs activités aux intérêts et possibilités d'une société en constante mutation – et, de surcroît, pluriforme – si elles sou-

haitent assurer leur survie. Le modèle de l'association en soi a certainement de l'avenir, mais seulement s'il est capable de relever ce défi-là. Les premières expériences dans la pratique ont en effet révélé que, en fonction du but de l'association, l'ouverture a des chances fort diverses d'un cas à l'autre. En effet, les associations ayant un thème défini avec précision ou un thème typiquement suisse, historique ou culturel, sont moins attractives pour les immigrants que les associations qui ont pour but principal de rassembler et de faire partager les bons moments de la vie. Aucune association ne peut être contrainte à intégrer des personnes d'une autre origine que celle qui serait éventuellement précisée. Ce sont justement les associations culturelles – de celles qui sont réservées aux autochtones à celles qui regroupent des immigrants – qui accomplissent une tâche importante en entretenant une identité culturelle. Dans ces cas-là, il s'agit plutôt de contribuer à rendre des rencontres possibles pour contribuer ainsi à obtenir une ouverture.

De fait, la structure même de l'association peut, elle aussi, entraver le processus d'ouverture. Particulièrement dans les institutions de petite taille, les processus de changement dépendent grandement de l'engagement personnel et de la prise de conscience de certaines personnes et beaucoup moins d'idéaux et de structures. Par ailleurs, la fluctuation du personnel bénévole complique singulièrement les possibilités d'aborder des processus de longue haleine afin d'obtenir des effets durables.

Les associations devront relever le défi d'adapter leur offre de façon prospective aux intérêts de nouveaux membres. Mais pour cela, elles devront donner des informations axées avec précision sur les groupes cible qu'elles visent. Elles devront aussi, au besoin, venir en aide aux membres qui ne parlent pas

bien la langue. L'éventail des prestations proposées devra évidemment correspondre aux possibilités et aux besoins des groupes cible. Les nouveaux membres potentiels devront être sollicités d'une manière bien ciblée, ce qui impliquera une sensibilisation transculturelle à l'intérieur même de l'organisation. Directives, lignes directrices et documents devront être adaptés aux besoins spécifiques des immigrants. Des processus peuvent être pilotés au moyen d'instruments de management de projets et il est aussi possible d'arriver à une ouverture de l'institution de manière mieux ciblée. Si l'on crée des plates-formes d'échange de connaissances et d'expériences et si l'on renforce des réseaux existants, les projets en vue d'une ouverture des institutions auront alors une chance d'aboutir et de durer. L'ouverture deviendra alors du même coup un facteur positif pour la pérennité de l'association en question.

#### **Bibliographie:**

Hilfswerke der Evangelischen Kirchen Schweiz (Heks), 2004: unveröffentlichte Zwischenevaluation des Projekts «Heks Verein Aarau». Heks Regionalstelle Aargau-Solothurn. Projektverantwortlicher: Balz Laimberger.

Madörin Tobias, 2003: Gleichgesinnt. Der Verein – ein Zukunftsmodell. Herausgegeben vom Museum im Bellpark Kriens. Zürich: Kontrast.

Schweizerisches Rotes Kreuz (SRK), Departement Migration, 2004: Öffnung von Institutionen der Zivilgesellschaft. Grundlagen und Empfehlungen zuhanden des Bundesamtes für Zuwanderung, Integration und Auswanderung IMES und der Eidgenössischen Ausländerkommission EKA.



